

Madame, Monsieur,

Depuis le début de la crise sanitaire, les services de secours constatent une hausse des incidents domestiques. En effet, le confinement à domicile encourage chacun à trouver des sources de distractions telles que le bricolage ou jardinage, en oubliant parfois les consignes élémentaires de sécurité. Enedis souhaite rappeler à chacun les bonnes pratiques en matière d'activités à proximité des ouvrages électriques pour un Confinement Prudent.

En effet, des règles de sécurité sont à respecter aux abords des lignes électriques qu'elles soient aériennes ou souterraines pour éviter tout risque d'électrocution et d'électrisation !

Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.

Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 5 mètres des lignes.

Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont à moins de 2 mètres d'un câble électrique nu ou en contact direct avec un câble isolé.

Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.

Aux abords des lignes, planter en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

Entretien régulièrement la végétation.

Vérifier que son assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont on est le propriétaire.

Si un arbre menace une ligne ou si une branche est tombée sur une ligne, ne pas s'approcher et prévenir notre service

« Dépannage » : **09 726 750 42**

**Augustin Montoussé,**

**Directeur Enedis Loire**